REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance du mercredi 5 juin 2026

Séance ordinaire

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie.
Présents : M. Cyril CHARBONNIER, Mme Mariette DUFIET, M. Martial HUSSON, Mme Christine CAULIÉ, M Gilles de RIBEROLLES, Mme Emilie ZEBERT, MM. David LABAT, Nicolas BERRON, Pascal SEURIN.
Excusés : Aurélie LEVEAU a donné procuration à Mariette DUFIET, Sandra GUYOU a donné procuration à Pascal SEURIN, Elisabeth FAUQUE a donné procuration à Christine CAULIÉ, Nicolas FOLMARD a donné procuration à David LABAT.
Absents : Marie LALANNE PERINGUEY, Valentin WASSELIN
Secrétaire de séance : Christine CAULIÉ

M. le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 6 mai 2026 qui est adopté.

M. le Maire présente l'ordre du jour :

1.1 Désignation du collège électoral sénatorial

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : MM./Mmes Christine CAULIÉ, Mariette DUFIET, Emilie ZEBERT, David LABAT.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

1 liste déposée :

Cyril CHARBONNIER, Mariette DUFIET, Martial HUSSON, Christine CAULIÉ, Gilles de RIBEROLLES, Aurélie LEVEAU ;

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Titulaire :	Cyril CHARBONNIER	Suppléants :	Christine CAULIE
	Mariette DUFIET		Gilles de RIBEROLLES
	Martial HUSSON		Aurélie LEVEAU

M. le maire proclame les résultats définitifs :

2.1 Décision Modificative n°2 (achat tracteur tondeuse et participation CCAS)

1- M. le Maire informe le conseil municipal du projet d'achat d'un tracteur tondeuse homologué pour un montant de 31 973.38 €

Voté à l'unanimité

2- La commission Action sociale devait remplacer le CCAS. Celui-ci ne pouvant être dissous qu'en fin d'année, le montant de 10 000 € voté pour la commission action sociale est transféré au CCAS.

Voté à l'unanimité.

3.1 Création poste d'adjoint d'animation territorial temps non complet

En vue de mettre en concordance le poste occupé par Jill-Océane DAUCHY avec le tableau des effectifs, il est décidé de créer, à compter du 1er aout 2026, un emploi d'adjoint territorial d'animation correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation, pour une quotité horaire correspondant à 17.5/35ème .
Voté à l'unanimité

3.2 Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien du fleurissement du village (arrosage, tonte, plantation…). Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il propose au conseil municipal de créer du 9 juin au 30 septembre 2026, un emploi non permanent dont la durée hebdomadaire de service est de 16/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois (maximale de 12 mois) sur une période de 18 mois (maximale de 18 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité d'entretien des rues du village.

Voté à l'unanimité

3.3 Modification délibération portant délégation au maire

M. le Maire informe que le conseil municipal par délibération en date du 6 mai 2026 l'a autorisé par délégation le recrutement d'agents de remplacement. La Sous-Préfecture a émis des observations sur cette délibération de principe et invite le conseil à retirer cette délibération afin d'éviter toute fragilité juridique de cet acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide le retrait de la délibération 2.2 du 6 mai 2026.

3.4 Tableau des effectifs

M. Le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel »
Le Conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents

3.5 Création emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe

En raison des tâches à effectuer, M. le Maire propose au conseil municipal de créer, un emploi permanent sur le grade de d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique *C* pour effectuer les missions de secrétariat et de communication à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35*ème*, à compter du 1er septembre 2026.

Voté à l'unanimité

4.1 Désignation membres Commission Appel d'Offres

Le conseil municipal procède à la désignation des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis.

Président : Cyril CHARBONNIER

Membres titulaires
Aurélie LEVEAU, Gilles de RIBEROLLES, Pascal SEURIN.
Membres suppléants
Mariette DUFIET, Martial HUSSON, David LABAT.

Voté à l'unanimité

4.2 Désignation membres Commissions extra-municipales

Monsieur le Maire propose d'intégrer aux commissions extra-municipales les personnes extérieures au conseil municipal suivantes :

Com 1 : Finances – Administration générale - Personnels
Responsable : Mariette DUFIET
Gilles de RIBEROLLES – Christine CAULIE – Martial HUSSON – Elisabeth FAUQUE – Emilie ZEBERT - Marie LALANNE PERINGUEY

Com 2 : Urbanisme - Voirie
Responsable : Gilles de RIBEROLLES
David LABAT - Aurélie LEVEAU - Christine CAULIE
Non élus : Jean-Jacques SCHMIT, Emilie LARRIEU, Fabien HAZERA, Alain SALAMANDRA

Com 3 : Développement Economie – Cadre de vie
Responsable : Christine CAULIE
Gilles de RIBEROLLES - Aurélie LEVEAU - Valentin WASSELIN - Martial HUSSON - David LABAT - Pascal SEURIN
Non élus : Philippe SIKOSKI, Alain SALAMANDRA

Com 4 : Vie associative – Culture – Activités sportives
Responsable : Martial HUSSON
Christine CAULIE - Valentin WASSELIN - Nicolas FOLMARD
Non élus : Jean-Jacques SCHMIT, Mélanie HOSTEIN, Philippe SIKOSKI, Alain SALAMANDRA

Com 5 : Jeunesse – Affaires scolaires
Responsable : Elisabeth FAUQUE
Marie LALANNE PERINGUEY - Emilie ZEBERT
Non élus : Mélanie HOSTEIN, Sophie ETOC

Com 6 : Communication
Responsable : Emilie ZEBERT
Cyril CHARBONNIER - Mariette DUFIET

Com 7 : Action Sociale
Responsable : Marie LALANNE PERINGUEY
Christine CAULIE - Valentin WASSELIN - Sandra GUYOU
Non élus : Sophie ETOC, Louis-Marie DURAND, Claire ESQUERRE, Anne-Marie LARRIEU, Agnès MONCOURT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte la composition des commissions précitées par 12 voix et 1 abstention.

4.3 Désignation représentant à la Commission Locale d'Electricité

M. le Maire informe qu'il y a lieu de désigner deux représentants à la Commission Locale d'Energie du Sauternais représentant la commune de VILLANDRAUT.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Mariette DUFIET et Emilie ZEBERT représentants la commune de Villandraut à Commission Locale d'Energie du Sauternais

4.4 Projet cession garage VIVAL

Le projet est reporté à une date ultérieure.

4.5 Désignation membres du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal. Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il convient de désigner les membres qui siègeront au Conseil d'Administration

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme membres du CCAS :

Christine CAULIE, Sandra GUYOU, Valentin WASSELIN .

M. le Maire propose de nommer les membres extérieurs suivants pour lesquels il prendra un arrêté de nomination :

Marie- Louis DURAND, Claire ESQUERRE, Sophie ETOC, Anne-Marie LARRIEU, Agnès MONCOURT,

4.6 SUBVENTION ASSOCIATION LIBRE VUE

M. HUSSON informe le conseil municipal que l'association LIBRE VUE a déposé une demande de subvention pour l'année 2026 et propose d'octroyer la somme de 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 800 € à l'association LIBRE VUE

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux d'entretien de la commune.**

Concernant les travaux confiés à l'association Adichats, à titre d'essai, il s'avère que ce n'est pas concluant. Par contre ceux effectués par Guardiola sont satisfaisants.
Dans le cadre de la gestion du personnel, Pascal SEURIN préconise l'embauche d'un 3ème agent technique pour faire face à tous les travaux. M. le Maire explique qu'en raison de l'achat du tracteur tondeuse, il convient d'évaluer l'apport que ce matériel peut apporter dans le quotidien couplé avec un planning précis des taches à effectuer. A noter que les agents techniques sont passés en heure d'été.

- **Rencontre avec le centre routier**

Les travaux effectués en priorité par le centre concernent les projets d'urgence ou de sécurité. En effet, ils se trouvent confrontés à une réduction du budget et des effectifs.
Dans les sujets abordés, il faut noter :

- une demande temporaire d'occupation du sol doit être faite :
1) dans le cadre d'une sortie de la propriété sur la route par les riverains du réseau routier
2) dans le cadre d'une extension sur la voie publique (exemple une terrasse)

-Les eaux de pluie ne doivent pas se déverser dans les fossés.
- la demande de rétrocession par le département à la commune de la place gambetta et du terrain devant le garage peugeot ne peut être réalisé. Ce sont des domaines publics mais la gestion reste dans le cadre communal.

-le problème du fossé de la route de Bourrideys reste complexe du fait que cela impacte les riverains avec un coût financier assez conséquent.
-l'accès piétonnier de la maison médicale est en cours de réflexion
-étude du carrefour routes Préchac/Bourrideys/rue Rémusat accidentogène.

- **Réunion avec la gendarmerie à Saint Symphorien**

La vidéo surveillance en principal sujet. Ce dispositif les aide beaucoup dans la résolution des actes délictueux.
Ils disposent d'un service (gratuit) pour faire des études.

La séance est levée à 19H30

C. CHARBONNIER	M. DUFIET	M. HUSSON	C. CAULIE
G. DE RIBEROLLES	N. BERRON	E. FAUQUE	N. FOLMARD
S. GUYOU	M. LALANNE PERINGUEY	D. LABAT	
A. LEVEAU	P. SEURIN	V. WASSELIN	E. ZEBERT